



A. LECHELON  
Avril 2017

Numéro 44

Magazine d'information et de liaison édité par

## L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés

Site internet : [apsaumon.com](http://apsaumon.com)

### Editorial

Dans ce bulletin vous trouverez :

- un point de la situation du saumon dans quelques rivières références dont celles de la zone Sud ;
- les résultats de 2016 en ce qui concerne l'Allier ainsi qu'un résumé de nos observations faites en novembre et décembre entre Brioude et Poutès principalement ;
- certains faits très importants en ce qui concernent les frayères.

Enfin, nous terminons par POUTES. La phase concrète de l'aménagement doit commencer cet été 2017. Des mesures transitoires (qui concernent la dévalaison des smolts) seront effectives dès ce printemps. En prenant en compte des principales observations ci dessous :

- les mesures transitoires (voir l'article au sujet de Poutès) ;
- du mauvais taux de survie des juvéniles en aval d'Issoire, voir de Brioude certaines années ;
- des très faibles indices d'abondance de juvéniles en amont de Poutès ;
- du potentiel de production de juvéniles en amont de Poutès (d'Alleyras plus exactement).

Notre association demande que la zone d'Alleyras à Saint Etienne du Vigan soit alevinée. Ces alevins seraient :

- issus de géniteurs sauvages (de l'année) ;
- déversés fin mai début Juin.

**Si notre demande est prise en compte : la zone refuge serait fractionnée ; une première zone entre Langeac et Poutès (les indices d'abondance sont bons), une deuxième zone de Saint Etienne du Vigan à Rogleton (limite amont de la zone fréquentée par le saumon).**

Dans le prochain bulletin, nous vous ferons part de nos réflexions qui nous ont amené à cette demande ainsi qu'à celle d'une renégociation de la règle dite des 500 mètres.

Notre but est d'amener le nombre de géniteurs à la limite du seuil de conservation qui a été fixé à 1700 saumons (moyenne calculée sur cinq ans) passés à Vichy dans une première période ; dans un deuxième temps, il serait souhaitable de dénombrer 2500 à 3000 saumons à Vichy afin d'éviter l'alevinage massif sur l'Allier. Pour essayer d'atteindre cet objectif, d'autres prérequis sont nécessaires : qualité de l'habitat, continuité écologique, qualité de l'eau... etc. Ces items seront aussi développés ainsi que des remarques sur certaines idées très différentes qui sont évoquées par d'autres organisations.

Notre association s'appuie depuis 1946 sur des observations de faits en ce qui concerne notre bassin. Notre rivière est très singulière : certains saumons passent plus d'un an en eau douce avant de frayer ; ils sont soumis à des conditions environnementales particulières.

Enfin toute action doit tenir compte :

- de l'historique du bassin (une littérature existe à ce sujet). Merci aux anciens (Messieurs Le Clerc, Kreitmann, H. Boyer, Bachelier, Thioulouse, Cuinat, ...) d'avoir laissé des écrits ;
- des erreurs et des succès des actions menées antérieurement.

Louis SAUVADET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

## SITUATION DU SAUMON

Dans ce numéro :

Editorial

Situation du  
saumon

Quelques faits  
sur  
les frayères

Poutes

### Amérique du Nord

#### Québec Matapédia :

2015 ⇒ 1292 saumons capturés dont 272 remis à l'eau (21 %) ce qui représente 6 617 de journées pêche.

2016 ⇒ 964 saumons capturés dont 638 remis à l'eau (66 %) ce qui représente 4 616 de journées pêche.

### Europe hors France

En général, le nombre de saumons dans les rivières Ecossaises était très inégal :

Les montaisons de printemps ont été intéressantes sur beaucoup de rivières (particulièrement sur la Thurso) ; ensuite les grises (petits saumons d'été) ont été peu nombreux et quelque soit la rivière les saumons d'automne ont été très rares. Sur la Tweed les propriétaires de parcours de pêche offrent des fortes réductions pour les locations des parcours de pêche de 2017.

2016 ⇒ 7 632 poissons capturés sur la Spey (94 % des poissons ont été remis à l'eau) dont 3 940 avant la fin Juin.

### Pays de Galles Wye

2016 ⇒ 1680 captures. Quelques poissons de 18 kg !

### En Norvège sur la Gaula

2014 ⇒ 3562 saumons capturés, poids moyen 4,57 kg ;

2015 ⇒ 4405 saumons capturés, poids moyen 5,64 kg ;

2016 ⇒ 4513 saumons capturés, poids moyen 6,15 kg.

### Espagne - Asturies (2016) Source : As Orilla do Ulla

Sella : 484 saumons capturés, poids moyen 4,3 kg. 50 % pêchés à la mouche et 46 % pêchés aux appâts naturels.

Narcea : 362 saumons capturés. 55 % pêchés aux appâts naturels et 40 % pêchés à la mouche.

EO : 71 saumons capturés, poids moyen 4,5 kg. 75 % pêchés aux appâts naturels et 11 % pêchés à la mouche.

Cares : 228 saumons capturés. 54 % pêchés aux appâts naturels et 41 % pêchés à la mouche.

### France

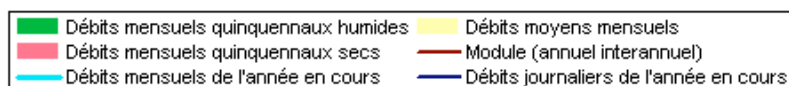
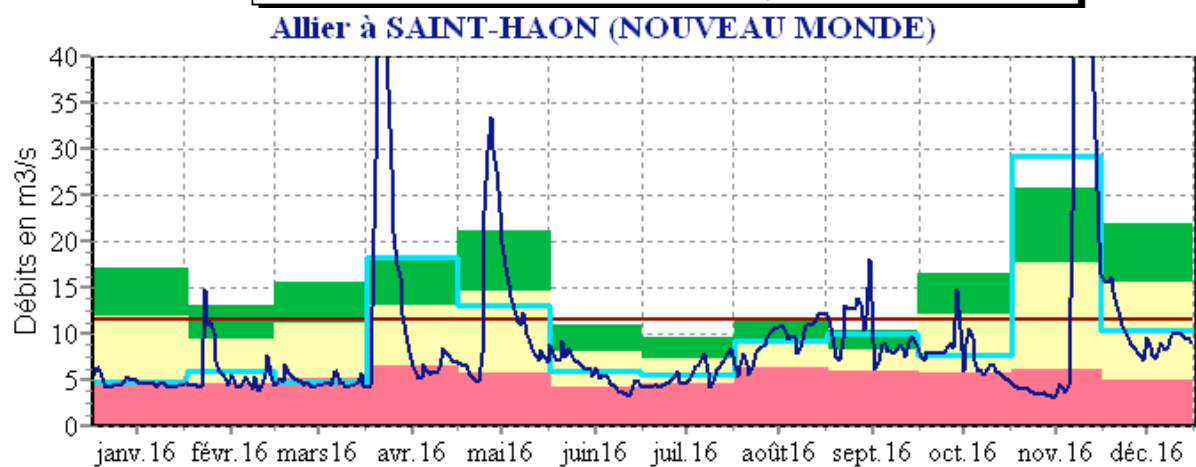
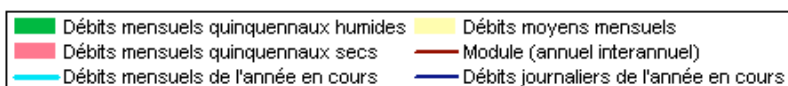
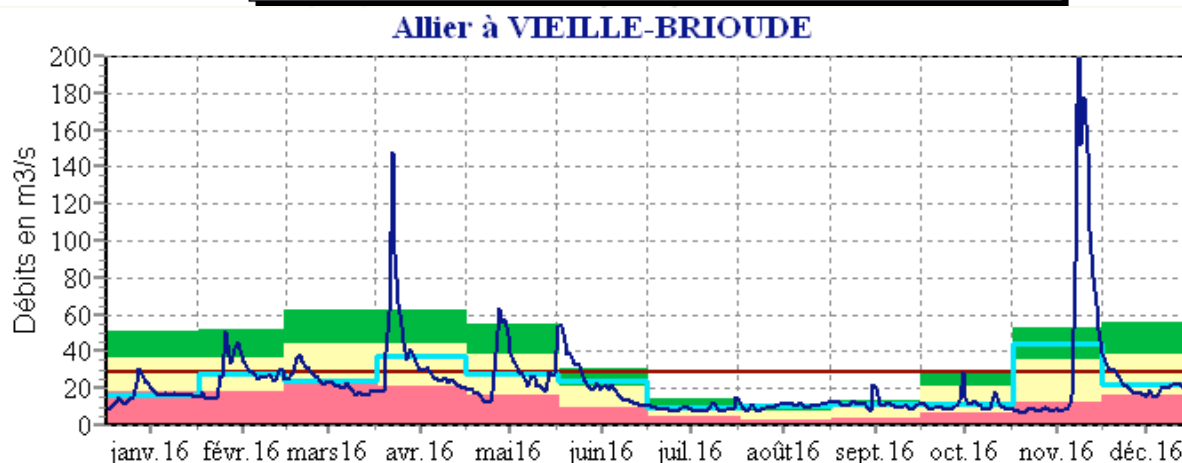
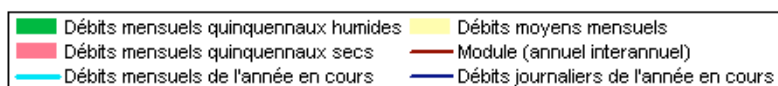
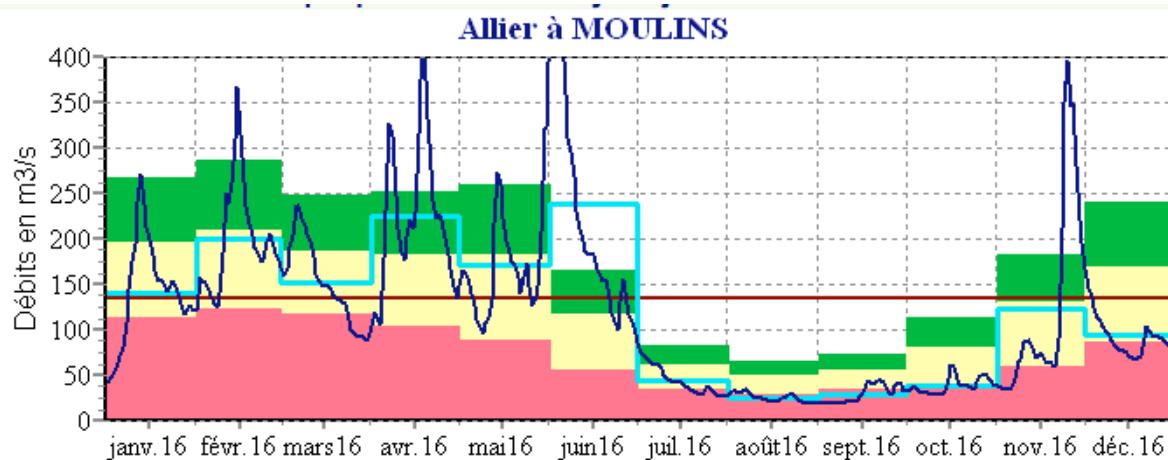
#### Gave d'Oloron

Passage à Navarrenx (Barrage de Masseys) :

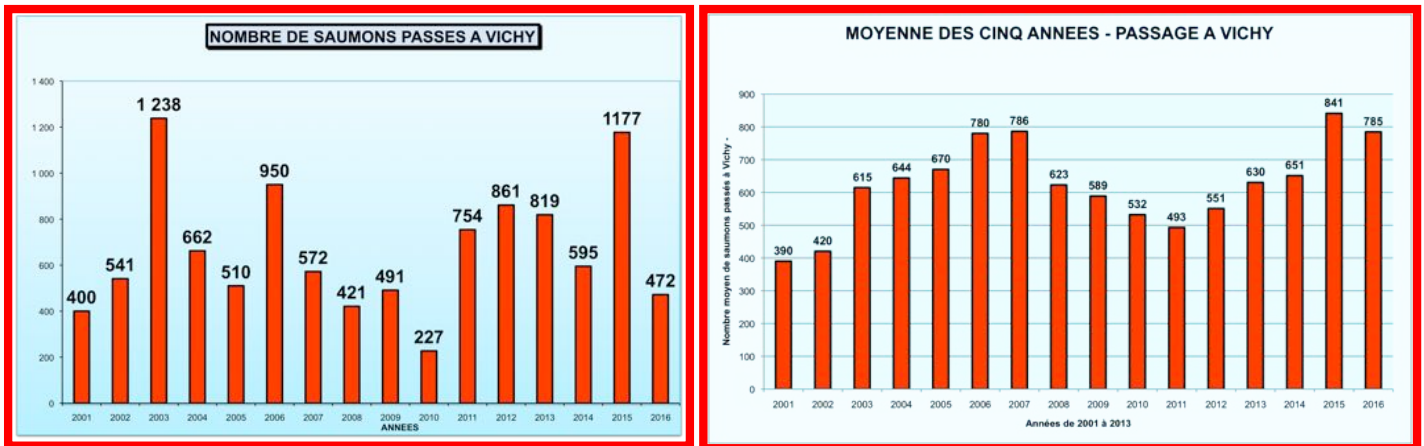
Années	2012	2013	2014	2015	2016
Traites de mer	2497	3160	2290	2520	2622
Saumons	1264	1088	1445	2271	1326

En 2016 : 374 saumons sont passés à Artix (Gave de Pau) et 330 à Charritte (Gave de Mauléon).

La Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantique a publié un bilan des captures pour l'année 2016. Le total des captures déclarées s'établit à 361 saumons pour le bassin de l'Adour dont 316 pour le Gave d'Oloron. 24 saumons ont été remis à l'eau. Sous le lien <http://www.federation-peche64.fr/actualites-de-la-federation/> vous trouverez ce dossier, très bien documenté (à la date du 21 novembre 2016).

**RELEVÉ DES DÉBITS DE L'ALLIER A MOULINS ; VIEILLE BRIOUDE ET SAINT HAON  
SOURCE DIREN AUVERGNE**


## Allier



Graphes d'après les données de LOGRAMI

### [Commentaires sur le nombre de saumons passés à Vichy](#)

Le nombre est très décevant ; ces saumons sont issus en partie des géniteurs ayant frayé en 2010, 2011 et 2012. Les indices d'abondance en juvéniles <sup>(1)</sup> (pêche électrique en septembre) étaient :

- passables en 2011 (entre Poutes et Vieille Brioude) ;
- excellents (supérieur à 90) en 2012 et 2013 dans la zone entre Poutes et Langeac ;
- passables en 2012 entre Langeac et Brioude ;
- excellents en 2013 entre Langeac et Brioude.

### [Les dévalaisons de 2012 à 2014 \(voir graphe N°3\).](#)

Les poissons passés à Vichy en 2016 ont dévalé l'Allier et la Loire en 2012, 2013 et 2014. En 2012 et 2014 les débits de l'Allier à Vieille Brioude en mars - avril (période de dévalaison des smolts) furent très inférieures à la moyenne mensuelle (44 m<sup>3</sup>/s sur 98 ans). Au printemps 2013, les débits furent corrects à partir de fin mars. Ceci pourrait être un début d'explication.

### [Autres particularités en ce qui concerne la montaison](#)

- le pourcentage de saumons passé à Langeac en 2016 représente 35 % du total des saumons passés à Vichy soit 169 poissons (données LOGRAMI pour l'ensemble des chiffres indiquant les passages). Cela confirme les bons indices d'abondance en tacons en 2012 et 2013 entre Poutes et Langeac ;
- le peu de saumons passés à Poutes (27) confirme les faibles abondances en tacons en amont de Poutes.

Ces deux particularités sont liées au phénomène du homing et au rôle des phéromones. Nous reviendrons sur ces aspects prochainement.

Notons, enfin l'importante boîte noire que constitue l'Océan, qui comporte beaucoup d'inconnues :

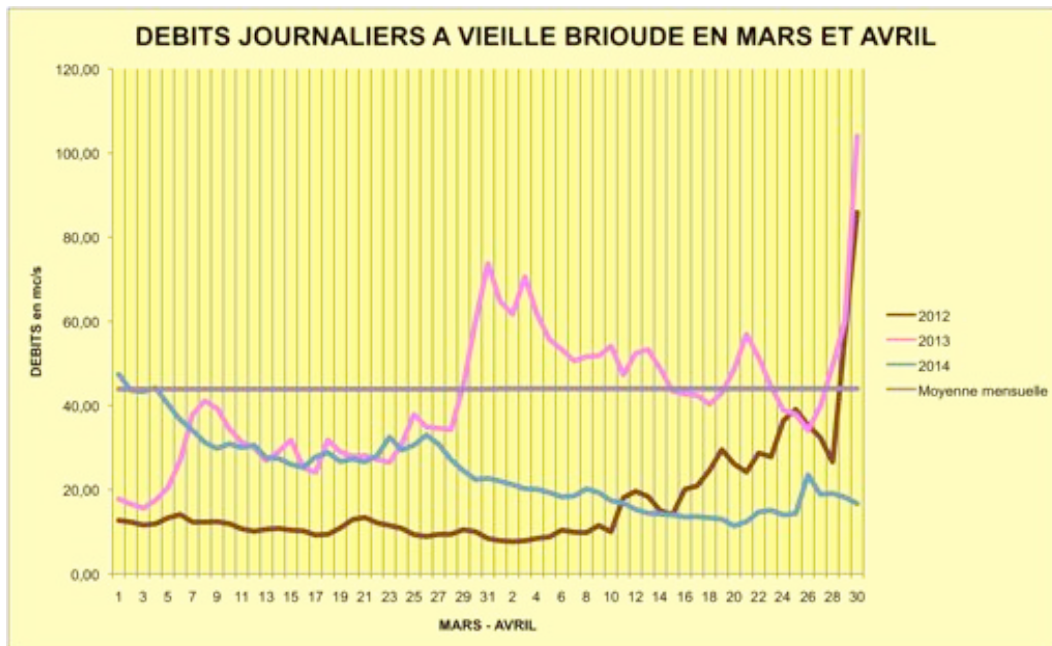
- concernant les mortalités ;
- l'évolution géographique des zones de grossissement (due au changement climatique, cette évolution entraîne un décalage de la période d'engagement des saumons dans les estuaires, ils y arrivent plus tardivement que dans le passé) ;
- la biomasse disponible en poisson fourrage, etc

Enfin, les débits de fin d'automne 2015 et de début d'hiver 2016 furent défavorables à une montaison très rapide des poissons. Aux alentours de Noël 2015, des saumons ont été aperçus vers Langeais, témoignage reçu et une vidéo (vue sur youtube) témoignait de ce fait (ce poisson a été remis à l'eau).

### [Montaison d'automne](#)

Malgré des débits automnaux faibles, les saumons ont profité des deux pics d'automne (le 15 octobre - 34 m<sup>3</sup>/s à Vieille Brioude - et le 26 Octobre) pour poursuivre leur migration. Ceci est particulièrement vrai à Langeac : à la date du 1er août, 88 saumons étaient passés, le 4 novembre on en dénombrait 163. La crue du 22 novembre (367 m<sup>3</sup>/s en pic à Saint Haon) n'a pas eu un grand impact dans la montaison (plus 6 saumons à Langeac et 4 à Poutes).

<sup>1</sup> Voir le bulletin N°41 ; disponible sur le site [apsaumon.com](http://apsaumon.com)



Graphique N°3 (données hydro.eaufrance)

#### [Commentaires sur les obstacles](#)

Nous sommes intervenus auprès d'un propriétaire de microcentrale début Octobre pour un dégagement partiel de végétation en partie médiane de la passe à poissons. Opération faite dans la foulée.

#### [Commentaires sur les frayères](#)

A l'automne 2016, nous avons constaté un pourcentage de saumons blessés plus important que les autres années ; ces blessures étaient de deux sortes :

- à l'aval de Lavoûte Chilhac et vers Monistrol d'Allier nombreux sont les poissons qui avaient une tâche blanche à l'extrémité du nez ; sur des vidéos prises sur les frayères en 2016 en provenance de la rivière Spey (en Ecosse) des saumons avaient aussi cette mycose.
- En amont de Langeac, des saumons avaient des blessures entre la dorsale et la caudale ; ces blessures posent question.

Entre Poutes et Langeac :

- Le nombre de saumons observés était bien inférieur au nombre de poissons qui avaient été comptés à Langeac ;
- Un déséquilibre entre le nombre de femelles et de mâles ; ces derniers étaient plus nombreux de l'ordre de 60 % de mâles contre 40 % de femelles ;
- Les saumons de 2 étés de mer étaient très fortement majoritaires (75 %) par rapport à ceux de 3 étés de mer.

Ces faits associés nous font craindre qu'un braconnage pourrait exister dans le secteur amont de Langeac ; rappelons, pour la énième fois, l'impact du braconnage sur les grosses femelles.

A l'aval de Langeac, nous avons noté un équilibre entre le nombre de mâles et de femelles.

Enfin de nombreux sites sont restés vierges de toute activité de frai, que ce soit vers Monistrol d'Allier ou à l'aval de Langeac.

La crue avec un pic de l'ordre de 300 m<sup>3</sup>/s (après le 22 novembre) a détruit modérément les zones de frai.

Après le 30 novembre :

- En aval de Langeac, il était très difficile de repérer les nouvelles frayères ;
- Sur Monistrol d'Allier nous avons pu observer quelques frayères.

Enfin à l'aval immédiat de Brioude et dans le bas Alagnon quelques frayères ont été observées.

En résumé le nombre de frayères est moindre de 50 à 60 % par rapport à l'an passé. Les conditions lumineuses n'étaient pas optimales pour de très belles photos ; malgré tout, en page suivante nous en avons inclus quelques unes pour attester nos observations.

Merci à Emmanuel, Denis, James et Jean-Jacques pour leur engagement et leur retour d'informations.

**Louis SAUVADET**

L'Assemblée Générale de l'APS aura lieu le 14 mai 2017 au restaurant La Crèche à La Chomette à partir de 9 heures

## FRAYERES novembre et décembre 2016



Frayère en aval de Lavoute-Chilhac (Photo APS)



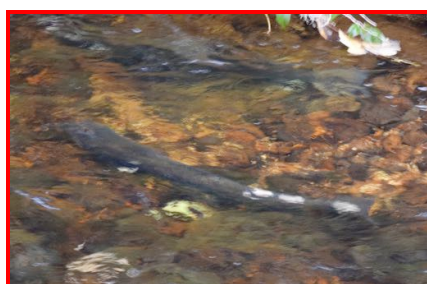
Saumons de 2 étés de mer (Photo APS)



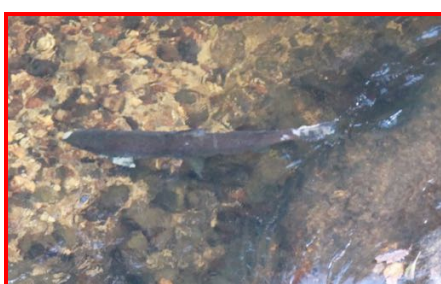
Couple de saumons (Photo APS)



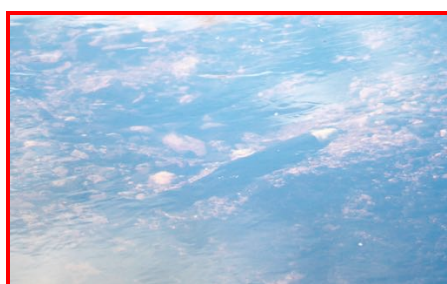
Une femelle et 2 mâles (Photo APS)



(Photo Jean-Jacques Valette)



(Photo APS)



(Photo APS)

Saumons avec blessures et / ou mycoses

### QUELQUES FAITS SUR LES FRAYERES

Dans notre bulletin N° 43, nous avons retracé très brièvement l'évolution du stock de saumons dans l'Allier avec des témoignages, les résultats des pêches, l'évolution du nombre de frayères. Avant d'aborder notre vision de l'alevinage, il est très important de s'arrêter sur certains critères qualitatifs en ce qui concernent les frayères. J'ai commencé à observer les frayères à saumons en 1977 ; d'abord sur le secteur aval (Le Breuil sur Couze), puis de proche en proche jusqu'au Pont de Chaniau en Lozère, soit la presque totalité de la zone de frai. Les observations ci dessous ont été partagées avec quelques collègues.

1982 fut l'année de nos premières interrogations sur ce sujet. Cette année là, beaucoup de saumons avaient été capturés dans les 4 premières semaines d'ouverture (412 poissons dans la première semaine, 833 poissons dans le premier mois (pour un poids moyen individuel de 7,8 kg), le total des prises étant de 1165 saumons en fin de saison. Les conditions « hydrauliques » de la rivière avaient facilité ce fait. D'après des observateurs, environ 400 saumons avaient frayé à l'automne 1982 <sup>(2)</sup>. Par contre ce qui n'a pas été noté, c'est que la grande majorité des saumons qui ont frayé en 1982 avaient passé 2 étés en mer, d'où beaucoup de petits saumons et un fort pourcentage de mâles. J'ai pu le constater vers Lavoûte Chilhac. Cela aurait mérité une réflexion des responsables de la pêche sur l'Allier. Ce qui nous semble le plus important, c'est l'urgence de la protection des gros poissons « dit d'hiver », ce sont ces poissons qui assureront la pérennité de l'espèce !!

Aujourd'hui par faiblesse ou victimes de lobbyistes, les responsables de la pêche feignent d'ignorer certaines règles de bon sens pour lutter contre le braconnage ; dans la rivière Allier deux décisions devraient être prises :

<sup>2</sup> Voir le bilan des captures de 1982 de L'Association Protectrice du Saumon

- pêche des carnassiers uniquement au vif pendant le mois de mai dans les départements de l'Allier et du Puy de Dôme ;
- interdiction de la pêche au lancer pour les carnassiers sur les zones de frai des salmonidés à partir du 15 octobre au 15 décembre.

Ces deux mesures, d'ordre réglementaires, seraient susceptibles de protéger et de sauver quelques grosses femelles victimes « *d'imbéciles* » ; - ces pêcheurs (minoritaires) recherchent avant tout le saumon en mai et novembre ou la truite en automne -. *Rappel : Des mesures avaient été prises dans les années 1970, voir Saumon N°34 page 34.*

Avant 1972, Guy Thioulouse notait « *On observe dans la population des saumons de l'Allier, au moment de la fraye, une répartition peu fréquente, semble t il, dans la population des géniteurs d'autres cours d'eau : il y a un nombre de mâles nettement supérieur à celui des femelles : 2,6 mâles pour une femelle, environ.* »

Nous (ceux qui observent les frayères depuis les années 1980) constatons un rééquilibrage du ratio entre les femelles et les mâles depuis le début des années 2000 ; certaines années, il y a équilibre parfait. Depuis l'an 2000, rares sont les années où le ratio est déséquilibré.

Enfin, notons que ce « ré équilibrage » permet de voir plus de pontes le jour. Ceci nous conduit à répéter, pour la énième fois, que le processus de cette **phase de vie des saumons est continu** (hors évolution soudaine d'une condition climatique : gel ou crue essentiellement), cette phase dure de deux à quatre semaines et se situe :

- à une profondeur de 30 à 100 cm pour la très grande majorité des saumons ;
- en sortie de fosse et dans les écoulements laminaires (filets d'eau rectilignes).

Pendant cette phase, toute intervention dans le milieu doit être très encadrée. Ensuite, jusqu'à l'émergence, les lieux où repose les œufs, puis alevins (avec la vésicule), ne doivent pas être piétinés, compressés ou raclés...



**Ponte de jour**

Photo Gérard Gardes (droit réservé)



**Ponte de nuit (1989)**

Photo Jean Jacques Valette (droit réservé)

**Louis SAUVADET**

Signalons que des très belles photos de paysage, de la flore et de la faune du Haut Allier et du Gévaudan sont en vente sous le site [madeingevaudan.com](http://madeingevaudan.com) puis rubrique *La boutique* et clic sur *photographie*. Egalement aux Editions Hauteur d'Homme (1 rue Crozatier, 43000 LE PUY) le livre *BETES* dont vous trouverez les très belles images de l'ami Gérard.

J'aide les actions en faveur du J'aide Saumon Atlantique Loire Allier

J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)



Nom (en lettres CAPITALES) : .....Prénom .....

Adresse : ..... Courriel : .....

Code postal : ..... Ville : ..... 

Membre adhérent  25 € Membre sympathisant  30 € Membre bienfaiteur :  35 €

Ci joint la somme de .....€ Par chèque bancaire

A l'ordre de [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

**A Monsieur Pierre HAUTIER – 4, rue de la Chapelle – 63 130 ROYAT**

**La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier**

## POUTES

Le 8 février 2017, le comité de pilotage de POUTES s'est réuni à la préfecture du PUY. Comme promis en septembre 2016, EDF a présenté ses avancées en ce qui concerne ce projet <sup>(3)</sup>.

Sur le plan financier, l'équilibre n'est pas assuré. Le concessionnaire est à mi-parcours ; au premier janvier 2017 la Valeur Actualisée Nette (VAN) est de moins 20 millions €. La recherche de fonds est toujours active.

EDF a acté le début des travaux pour l'été 2017. Toutefois, d'autres étapes décisionnelles sont à valider pour assurer la totalité du projet tel qu'il est décrit dans le volet technique de concession ; celle-ci a été renouvelée pour 50 ans le 22 Juillet 2015.

Le phasage des travaux a été présenté ; ils débuteront à l'été 2017 et s'achèveront en 2022. Les mesures transitoires pour la dévalaison des smolts seront opérationnelles au printemps 2017 et comprendront :

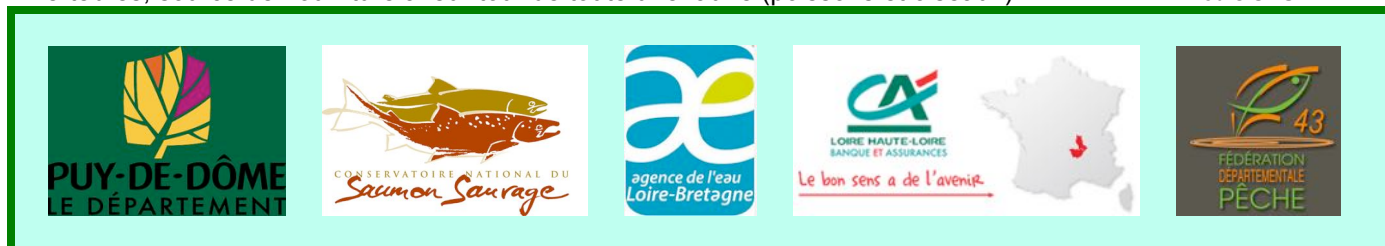
- l'abaissement du plan d'eau à compter du 1 mars :
  - de 6 mètres en 2017 et 2018. La longueur de la retenue passera de 3,5 à 1 km pour un abaissement de 6 mètres ;
  - de 7,5 mètres à partir de 2019.
- La reprise du béton sous la vanne située en rive gauche, afin que sa rugosité soit compatible avec l'absence de blessure des smolts ;
  - Une échancrure de 4,5 mètres de large et de 70 cm de hauteur sera placée en rive gauche de la partie bétonnée (en dessous de la vanne mobile de la rive gauche) ;
  - Un débit minimum de 5 m<sup>3</sup>/s pour l'exutoire de dévalaison ;
  - Un tambour de capture de smolts sera installé en amont de la retenue (à Alleyras) à partir du 1 mars de chaque année, (poursuite du programme AMBER voir page 8 du magazine Saumon d'Auvergne N° 33) ;
  - Lorsque des smolts seront capturés par le tambour situé à Alleyras, basé sur une modulation du turbinage, le protocole suivant sera mis en place :
    - Pas de turbinage si le débit entrant en amont de Poutès est inférieur à 10 m<sup>3</sup>/s, tout le débit est alors évacué par l'exutoire de dévalaison (seuil de la vanne rive gauche) ;
    - Au-delà de 10 m<sup>3</sup>/s, la répartition du débit sera de : 2/3 pour le débit de dévalaison et 1/3 pour le débit de turbinage (exemple pour un débit entrant de 15 m<sup>3</sup>/s, la répartition sera de 10 m<sup>3</sup>/s pour l'exutoire de dévalaison (maximum) et 5 m<sup>3</sup>/s via les prises d'eau pour l'usine électrique). Il n'y aura pas de turbinage pendant 20 nuits.
  - Si l'Allier a un débit supérieur à 20 m<sup>3</sup>/s au 15 mars et si le tambour situé à Alleyras est inopérant, un protocole équivalent à celui ci-dessus sera mis en place ;
  - Pendant ces périodes, du 1 mars à fin avril (au maximum), de dévalaison des smolts, de 2017 à 2021, le dispositif de montaison des adultes est hors service. Cette contrainte sera sans grande conséquence pour la montaison des adultes car limitée dans le temps (mars et avril, et ceci pendant 4 ans) ; de plus autrefois, les premiers saumons étaient vus à Monistrol d'Allier courant mars ou début avril ; depuis une vingtaine d'années les premiers y arrivent courant avril lorsque les conditions de montaison sont très favorables et courant mai lorsque les conditions sont défavorables. Souhaitons que dans 2 ou 3 cycles biologiques, quelques saumons soient vus en mars entre Monistrol d'Allier et Chapeauroux !!

Ces mesures transitoires changeront les conditions de dévalaison des smolts (réduction de leur mortalité directe). La durée de leur dévalaison d'Alleyras à Monistrol d'Allier sera diminuée (réduction de leur mortalité différée). Les conséquences seront très positives. EDF envoie un signal encourageant en décidant de commencer les travaux en 2017. Les premiers saumons adultes issus de ces déversements seraient de retour au « pied » de Poutès dès 2020 ou 2021. En 2021, les saumons pourront atteindre les zones de frayères situées en amont sans emprunter l'ascenseur <sup>(4)</sup>.

Enfin, rappelons que le dernier point ne sera résolu que par la concrétisation de l'ensemble du projet : le transfert des sédiments ; les sédiments sont bloqués à l'amont de la retenue depuis 1942, soit depuis 75 ans !! D'année en année, des sites de frai, surtout dans le tronçon court-circuité, sont détruits sans être remplacés par d'autres. La productivité en jeunes juvéniles en est affectée sur 8 km de rivière.

Ne jamais oublier que tout commence dans les interstices des galets de la rivière (lieu de la première partie de la vie des saumons et truites). En l'absence d'un habitat favorable, les œufs des salmonidés restent à découverts ; ils sont dévorés par des poissons, cingles plongeurs etc. De plus, les sédiments sont nécessaires pour le développement des invertébrés, source de nourriture à leur tour de toute une faune (poissons et oiseaux).

**Louis SAUVADET**



<sup>3</sup> Voir page 7 du magazine Saumon d'Auvergne N° 43

<sup>4</sup> Voir la photo de l'avancement des travaux (septembre 2021) sur le site du Journal de l'Eveil, sous internet, édition datée du 11/02/2017 à 8h19